



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Projet de rapport

Rapporteur : M. Noel M. Novicio (Philippines)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

Programme 7

Affaires économiques et sociales

1. À sa 4^e séance, le 14 mai 2024, le Comité a examiné le programme 7 (Affaires économiques et sociales) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [A/79/6 (Sect. 9)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2024/6).

Débat

2. Toutes les délégations qui se sont exprimées lors de la séance ont fait part de leur satisfaction concernant le plan-programme pour 2025 et salué l'action menée par le Département des affaires économiques et sociales en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a réaffirmé la confiance qu'elle accordait au Sous-Secrétaire général chargé du Département et à son équipe, et souligné que le Département jouait un rôle de premier plan dans la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que principale entité chargée des affaires économiques et sociales. Une autre délégation a félicité le Département des initiatives qu'il menait pour épauler les personnes dans le besoin et aider la communauté mondiale à surmonter les difficultés, notamment la pandémie, le coût élevé de la vie, les changements climatiques et d'autres facteurs influant sur la qualité de vie ; elle s'est également réjouie de la détermination sans faille du Département à améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, l'égalité des genres et l'avancement des femmes. Le Département a également été



félicité pour l'attention qu'il accordait aux effets des tendances, politiques et programmes, nouveaux ou non, sur les populations pauvres et très vulnérables, notamment les femmes et les filles, ainsi que pour l'action qu'il menait pour attirer des investissements durables dans les pays les plus démunis. Une autre délégation a exprimé l'espoir que le Département continuerait à apporter un appui solide au système des Nations Unies dans le domaine du développement, compte tenu de ses fonctions et de ses capacités. Le Département a également été invité à poursuivre ses efforts compte tenu des priorités et des mandats arrêtés par les États Membres.

3. Les débats ont ensuite porté sur les obstacles à surmonter. Il a été rappelé aux délégations que l'année 2023 avait marqué la mi-parcours du délai imparti pour mettre en œuvre le Programme 2030, adopté en 2015. Des participants aux débats ont rapidement souligné que, malgré les progrès accomplis, la réalisation des objectifs de développement durable continuait de se heurter à des difficultés, notamment dans les pays en développement, dont beaucoup étaient particulièrement exposés aux effets des changements climatiques. Une autre délégation a souligné que les progrès qui avaient été accomplis en matière de développement dans le domaine de la faim, de la pauvreté et des inégalités avaient été réduits à néant par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les conséquences des conflits et des guerres qui faisaient rage partout dans le monde.

4. Les difficultés à relever étaient immenses et concernaient le monde entier, mais les pays du Sud étaient particulièrement touchés. Il a été admis qu'il fallait d'urgence redoubler d'efforts pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. L'engagement a été pris de remettre la réalisation des objectifs de développement durable sur la bonne voie, en veillant à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux à même de répondre aux priorités des pays du Sud, sur la base d'une approche coordonnée, cohérente et transparente. À cet égard, une délégation a proposé qu'il soit procédé à un examen de la coordination entre le Département, les commissions économiques régionales et d'autres entités du système des Nations Unies, comme le programme ordinaire de coopération technique et le Compte de l'ONU pour le développement, l'objectif étant d'accroître les gains d'efficacité et la valeur ajoutée des initiatives nouvelles et existantes.

5. Une délégation s'est félicitée de l'action menée au niveau national en faveur de la disponibilité de données inclusives et a salué l'élargissement de la base de données relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable, qui contribuait à assurer des analyses plus efficaces et, en fin de compte, à améliorer l'exécution des politiques. La question du suivi et de l'évaluation a également été soulevée, une délégation soutenant que la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et le renforcement de l'application du principe de responsabilité constituaient non seulement une contrainte volontaire propice à l'amélioration continue, mais aussi un moyen de veiller à l'utilisation efficiente des précieuses ressources mises à disposition par les États Membres.

6. Le débat s'est ensuite porté sur le plan-programme pour 2025. Une délégation a estimé que les groupes vulnérables de la population étaient désignés en des termes imprécis, qu'il convenait d'éviter. Elle a également demandé que la résolution 78/162, intitulée « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire », et la résolution 78/135 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », figurent dans la section consacrée aux textes des organes délibérants définissant les mandats en lien avec le sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable). Il a également été fait référence au paragraphe 7 de la résolution 78/165, intitulée « Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 ». La délégation a appelé à la prudence concernant l'utilisation excessive du terme « crises », qu'elle a proposé de remplacer par le terme « problèmes » ou « risques » aux paragraphes 9.20, 9.21, 9.26, 9.59, 9.85 et 9.86, dans le résultat 2 afférent au sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable) ainsi que dans les tableaux 9.2 et 9.3. Cette expression convenait certes dans les déclarations politiques, mais elle risquait de mettre l'accent de façon artificielle sur le travail pratique du Département, et il a été fait référence aux formulations plus équilibrées qui avaient été retenues dans le tableau 9.23 et dans le résultat escompté pour 2024, où figurait le terme « problèmes ». S'agissant du tableau 9.22, il a été suggéré que le Département se conforme aux règles et procédures en vigueur concernant la participation d'entités non gouvernementales aux négociations intergouvernementales.

7. Se référant à la stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système des Nations Unies, prescrite par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/334](#), intitulée « Suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème "L'eau et le développement durable" (2018-2028) » et adoptée dans la foulée de la conférence de 2023 sur la question, une délégation a dit espérer qu'il serait tenu compte, dans le sous-programme 3 (Développement durable) et dans d'autres programmes, de ce mandat important, qui revêtait une pertinence intersectorielle pour les membres d'ONU-Eau et du système des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux.

8. Il a été proposé d'accroître la visibilité du secteur privé lors du forum pour le développement durable. Dans ce contexte, se référant au paragraphe 9.46 relatif au sous-programme 3 (Développement durable), la délégation a demandé des informations supplémentaires sur la tenue du Forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable et sur la manière dont cette initiative s'articulerait avec la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, organisée en marge du Forum des Nations Unies sur les forêts.

9. Une délégation a demandé s'il serait pertinent de faire référence, dans le sous-programme 6 (Politiques et analyse économiques), à la résolution [78/162](#) intitulée « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire », qui prévoyait l'élaboration d'un plan d'action visant à répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire, et elle s'est dite disposée à proposer une formulation appropriée à cet égard.

10. Une délégation a salué les activités menées dans le cadre du sous-programme 7 (Institutions publiques et administration numérique) ainsi que les travaux du Comité d'experts de l'administration publique et du Forum sur la gouvernance d'Internet. Elle s'est interrogée quant à l'accent mis sur le renforcement des capacités, notamment concernant l'un des 17 objectifs de développement durable, à savoir la lutte contre les changements climatiques, qui ressort des paragraphes 9.102 et 9.103 et du tableau 9.23, et a demandé si le Département recevait des demandes de la part des États Membres en vue de l'amélioration de la qualité des travaux de leurs institutions publiques. Elle a donné l'exemple de la lutte contre la pauvreté ou de la garantie d'un travail digne pour les citoyens. De même, en ce qui concerne la mesure des résultats pour 2022 s'agissant du résultat 3 (application au niveau national des principes de gouvernance efficace au service du développement durable aux fins d'une confiance renforcée dans les institutions publiques), présentée au tableau 9.24, la délégation a demandé que la référence aux « besoins à plus long terme des générations futures » soit remplacée par une formulation approuvée par le Comité du

programme et de la coordination, par exemple « objectifs de développement durable à long terme ».

11. Une délégation a soulevé la question des forêts, qui relevait du sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), eu égard à l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), à l'arrangement international sur les forêts, à la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui s'était récemment tenue, ainsi qu'à la déclaration liée au débat de haut niveau de la session. Elle s'est dite préoccupée par le fait que, comme il était ressorti de la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, l'ONU était mal engagée pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les cibles liées aux forêts énoncées dans le Programme 2030, dont elle a réaffirmé le rôle crucial face à de nombreux problèmes qui se posaient à l'échelle mondiale. Elle a proposé qu'il soit fait mention du plan stratégique pour les forêts dans le plan-programme pour 2025, éventuellement par l'ajout au paragraphe 9.8 d) des mots « le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts » après « l'action climatique, le financement du développement durable ».

12. La délégation a indiqué que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, adopté par l'Assemblée générale, était unique en son genre et qu'il invitait l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à renforcer la cohérence des activités internationales afférentes à la préservation, à la régénération et à la gestion durable des forêts, ce à quoi il était fait référence au paragraphe 9.9, où était mentionné le Partenariat de collaboration sur les forêts. Elle a également estimé que, compte tenu de son rôle transversal en ce qui concernait l'ensemble des objectifs de développement durable, et non seulement l'objectif 15, le Département pouvait mettre à profit son rôle de coordination internationale pour remettre le plan sur la bonne voie et améliorer la cohérence de l'action mondiale relative aux forêts.

13. Une autre délégation a réaffirmé l'importance des travaux menés par le Département dans le domaine des forêts et pris note de l'évaluation de la contribution des forêts à la lutte contre les changements climatiques, mentionnée au paragraphe 9.112.

14. Le Département a été invité à expliquer comment les initiatives proposées au titre du sous-programme 9 (Financement du développement durable) permettraient d'axer davantage les efforts sur la question, sachant que le déficit de financement, déjà considérable, ne cessait incontestablement de se creuser dans les pays en développement.

Conclusions et recommandations

15. **Le Comité a félicité le Département des affaires économiques et sociales du concours qu'il apportait au pilier Développement de l'Organisation et salué l'action qu'il menait pour coordonner les mesures visant à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux, à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à promouvoir les perspectives et les progrès en matière de développement durable pour toutes et tous, en ne laissant personne de côté.**

16. **Le Comité a souligné qu'une approche de la budgétisation axée sur les programmes et les résultats favorisait le respect de l'obligation de rendre compte des résultats obtenus et noté qu'il fallait améliorer le plan-programme du Département afin que les résultats escomptés et les indicateurs de résultats soient davantage spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.**

17. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Département à continuer d'utiliser la technologie dans le cadre de ses travaux.

18. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Département à veiller à ce que les activités de suivi et d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de développement durable soient cohérentes et concordent avec le mandat actuel du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

19. Le Comité a réaffirmé qu'il importait de prendre en compte les questions de genre dans les activités opérationnelles, les produits et les résultats du Département, conformément aux mandats applicables.

20. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, sous réserve des modifications suivantes :

Orientations générales

Paragraphe 9.3

Après « qui viennent s'ajouter aux menaces et défis à plus long terme tels que », ajouter « l'extrême pauvreté, la faim, ».

Paragraphe 9.7

Remplacer « et les pays d'Afrique » par « , les pays d'Afrique et les pays à revenu intermédiaire ».

Paragraphe 9.8 c)

Remplacer « intersectionnelle » par « globale ».

Paragraphe 9.8 d)

Après « l'action climatique, le financement du développement durable, », ajouter « le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, ».

Paragraphe 9.8 e)

Remplacer « l'accent étant mis sur les pays d'Afrique et les pays en situation particulière » par « l'accent étant mis sur les pays d'Afrique, les pays en situation particulière et les pays à revenu intermédiaire ».

Paragraphe 9.13

Remplacer « le Département s'emploie à promouvoir un développement social et économique qui profite à tous » par « le Département s'emploie à promouvoir les trois dimensions du développement dans l'intérêt de tous ».

Textes des organes délibérants définissant les mandats

Sous-programme 6

Politiques et analyse économiques

Résolutions de l'Assemblée générale

Ajouter :

78/135 Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement

78/162 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

Paragraphe 9.20 f)

Remplacer « crises » par « chocs, crises et problèmes ».

Paragraphe 9.21 c)

Remplacer « crises » par « chocs, crises et problèmes ».

Sous-programme 6

Politiques et analyse économiques

Paragraphe 9.85 f)

Remplacer « des crises et des chocs » par « des crises, des chocs et des problèmes ».

Ajouter un nouveau paragraphe 9.85 k), libellé comme suit :

Faire progresser l'élaboration d'un plan d'action qui permette de mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement durable et de faciliter la coopération pour le développement durable et la fourniture d'un appui concerté et inclusif aux pays à revenu intermédiaire eu égard aux difficultés particulières et aux besoins divers de ces pays ;

Paragraphe 9.86 b)

Remplacer « des crises et des chocs » par « des crises, des chocs et des problèmes ».

Sous-programme 7

Institutions publiques et administration numérique

Tableau 9.24

Colonne « 2022 (résultat effectif) »

Remplacer « qui concilient les besoins à court terme de la population et les besoins à plus long terme des générations futures » par « qui œuvrent pour un développement durable à long terme ».